



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0264

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne - Rillieux la Pape

objet : Equipements culturels métropolitains - Attribution de subventions d'investissement au profit du Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne et du Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape (CCNR)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0264**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Villeurbanne - Rillieux la Pape

objet : **Equipements culturels métropolitains - Attribution de subventions d'investissement au profit du Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne et du Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape (CCNR)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

La Métropole soutient des lieux de spectacle vivant contribuant au dynamisme de son territoire en matière artistique et à la durabilité de l'écosystème culturel.

Parmi ces équipements figurent le TNP de Villeurbanne et le CCNR de Rillieux la Pape.

Ces 2 structures, toutes deux labellisées par l'État, jouent un rôle central dans l'accompagnement à la création artistique sur le territoire métropolitain, notamment par la mise à disposition de moyens financiers ou humains, de matériel, d'espaces de création (salle de répétition, studio de danse, etc.). Par ailleurs, en tant que pôle ressources, elles mettent en place des activités (formation, apport en compétences, etc.) indispensables au développement de la filière artistique qu'elles représentent (la danse pour le CCNR, le théâtre pour le TNP).

Pour pouvoir continuer à mettre en œuvre leur projet et accueillir les artistes et le public dans de bonnes conditions, le TNP et la Commune de Rillieux la Pape (propriétaire du bâtiment du CCNR) portent chacun un projet d'investissement : achat de matériel technique pour le TNP, travaux d'aménagement pour le CCNR.

La Métropole, à travers ses orientations de politique culturelle, entend faciliter l'accueil d'équipes artistiques, l'accueil du public de son territoire et le partage de ressources, dans les équipements qu'elle soutient, défendant un modèle de théâtre toujours plus ouvert et favorisant les logiques de mutualisation. À ce titre, elle souhaite soutenir les projets d'investissements du TNP et de la Commune de Rillieux la Pape pour le CCNR.

II - Le TNP**1° - Contexte et objectifs**

Centre dramatique national (CDN) situé à Villeurbanne et géré par la SARL Théâtre de la Cité - Villeurbanne, le TNP est dirigé par monsieur Jean Bellowini, ancien directeur du Théâtre Gérard Philipe, CDN de Saint Denis (93) qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2020 et succède ainsi à Christian Schiaretti. Le CDN présente chaque année une ou plusieurs créations de son directeur et de ses artistes associés et programme en co-production ou simple accueil des créations représentatives de la vitalité de la scène nationale et européenne. Il mène, en outre, un travail de sensibilisation du public (visites, rencontres, ateliers ou petites formes proposées sur le territoire) auprès de personnes des secteurs de la santé, du handicap, de la cohésion sociale ou du monde du travail.

Par délibération du Conseil n° 2020-4113 du 20 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement à la SARL Théâtre de la Cité - Villeurbanne pour ses activités permanentes d'un montant de 455 900 €.

L'arrivée récente de Jean Bellorini a été l'occasion de constater que la structure disposait d'un parc de matériel inadapté aux cahiers des charges techniques correspondant aux usages qu'il souhaite développer en matière de création et de diffusion. Ainsi, depuis plusieurs années, dans le cadre de l'accueil des spectacles, le TNP a eu largement recours à la location de matériel, ce qui s'est avéré coûteux. Avec le développement conséquent du travail de création sur tous les plateaux, ainsi que la multiplication des tournées, la nécessité d'investir en matériel technique et de ne plus recourir à la location est de plus en plus nécessaire afin de ne pas grever davantage le budget de fonctionnement.

2° - Programme d'actions et budget prévisionnel

Le plan d'investissement en équipement vise à :

- adapter le parc de matériels du TNP aux usages techniques actuels afin de mettre en phase le niveau d'équipement d'une structure telle que le TNP avec sa mission en tant qu'outil de création et d'accueil de spectacles,
- augmenter le parc de matériels du TNP pour accompagner la dynamique de tournées et pouvoir assumer techniquement une activité dense de tournées en parallèle de l'activité développée dans le théâtre.

Il porte sur le matériel suivant :

- lumière : projecteurs leds et automatiques,
- son : micros haute fréquence (HF), ordinateurs et logiciels,
- vidéo : vidéoprojecteurs, optiques, ordinateurs, logiciels,
- gradins pour les tournées, notamment dans divers espaces non équipés.

Le budget global s'élève à 700 000 € au total avec un plan de financement étalé sur 2 ans (350 000 € en 2020 et 350 000 € en 2021) comprenant un principe de répartition entre les différentes tutelles : 35 % Ville, 35 % État, 15 % Région et 15 % Métropole.

	Dépenses (en €)			Recettes (en €)	
	2020	2021		2020	2021
lumière	230 816	38 000	État	125 000	125 000
son	56 504	120 000	Ville de Villeurbanne	125 000	125 000
vidéo	62 680	92 000	Région Auvergne- Rhône-Alpes	50 000	50 000
gradins tournées		100 000	Métropole de Lyon	50 000	50 000
<i>sous-total</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	<i>sous-total</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>
Total	700 000		Total	700 000	

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € au profit de la SARL Théâtre de la Cité - Villeurbanne pour le renouvellement de son parc de matériel.

III - Le CCNR

1° - Contexte et enjeux

L'équipement du CCNR, géré par une association et labellisé Centre chorégraphique national par l'État, est propriété de la Commune de Rillieux la Pape. Il constitue un lieu de recherche, de création et d'expérimentation en matière chorégraphique et opère un partage d'outils de travail avec différents artistes. Il mène, en outre, des actions de médiation reposant, notamment, sur de nombreux ateliers en milieu scolaire depuis l'école primaire jusqu'à l'université et hors milieu scolaire (bals participatifs avec les habitants, ateliers de pratique sous différentes formes, etc.). Le CCNR est dirigé par le chorégraphe Yuval Pick qui a pris la succession de Maguy Marin en 2011.

Par délibération du Conseil n° 2020-4113 du 20 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement à l'association CCNR pour ses activités permanentes d'un montant de 18 800 €.

Construit en 2006, l'édifice a fait l'objet d'un incendie criminel le 31 octobre 2017. Le plateau, la cage de scène et le studio ont été fortement endommagés imposant ainsi la fermeture du bâtiment au public. Un litige avec l'assurance ralentit le lancement des travaux. Ainsi, depuis 3 ans, le CCNR multiplie ses partenariats avec les équipements culturels de la Métropole pour maintenir au maximum l'accueil des résidences d'artistes et le redéploiement de la diffusion.

Au-delà du projet de reconstruction indispensable à la réouverture du lieu, il est apparu que plusieurs adaptations du bâtiment mériteraient d'être apportées pour moderniser et améliorer sensiblement l'accueil du public et des artistes. Le bâtiment a été conçu sur pilotis et le rez-de-chaussée, initialement ouvert sur l'extérieur, a été temporairement fermé par des bâches. Aujourd'hui, des aménagements pérennes sont nécessaires afin de réaliser un véritable espace d'accueil au rez-de-chaussée (foyer du public, vestiaires, billetterie, bar, etc.) ainsi qu'une nouvelle salle polyvalente pour accueillir des compagnies, des amateurs, du public et des professionnels de la filière.

2° - Programme d'actions et budget prévisionnel

Les travaux d'amélioration du rez-de-chaussée se déclineront en 4 volets :

- améliorer l'accueil du public et des artistes,
- valoriser et retrouver le volume existant du rez-de-chaussée,
- renforcer la sécurité,
- améliorer la thermique du bâtiment, notamment en qualité de chauffage et d'isolation.

Le coût total des travaux est évalué à 4 450 000 € TTC dont 1 930 000 € pour la phase d'amélioration de l'espace d'accueil. La durée des travaux est évaluée à 15 mois.

	Dépenses (en € - HT)		Recettes (en €)
Phase de reconstruction		assurance Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL)	1 000 000
travaux	1 638 000	direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	1 850 000
honoraires- études	253 000	Région Auvergne-Rhône- Alpes	700 000
aléas - révision de prix	209 000	Commune de Rillieux la Pape	700 000
<i>sous total (TTC)</i>	<i>2 520 000</i>	Métropole de Lyon	200 000
Phase d'amélioration			
travaux	1 250 000		
honoraires - études	206 000		
aléas - révision de prix	150 000		
<i>sous total (TTC)</i>	<i>1 930 000</i>		
Total (TTC)	4 450 000		4 450 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € au profit de la Commune de Rillieux la Pape pour les travaux d'amélioration de l'espace d'accueil de son équipement, le CCNR, en application de l'article L 1111-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les projets d'investissement de la SARL Théâtre de la Cité - Villeurbanne et de la Commune de Rillieux la Pape pour son équipement le CCNR,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 € au profit de la SARL Théâtre de la Cité - Villeurbanne et de 200 000 € au profit de la Commune de Rillieux la Pape,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, la SARL Théâtre de la Cité - Villeurbanne, et la Commune de Rillieux la Pape.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 300 000 € en dépenses, au budget principal, sur l'opération n° 0P33O4750A, selon l'échéancier suivant : 200 000 € en 2021 et 100 000 € en 2022.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 886 500 € en dépenses.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal exercices 2021 et 2022 - chapitre 204 - opération n° 0P33O4750A pour un montant de 300 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.